PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôles

Arrêté R03-2021-07-30-00003
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans la commune d'Apatou

Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-36 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020, portant nomination de monsieur Thierry QUEFFELEC, préfet de la région de la Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Daniel FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2021-06-17-00001 du 17 juin 2021 portant nomination d'une délégation spéciale pour la commune d'Apatou ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R03-2021-07-21-00003 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle de la commune d'Apatou des 5 et 12 septembre 2021 et fixant les dates et lieu de dépôt des candidatures ;

Vu la décision du Conseil d'État du 9 juin 2021 portant annulation des opérations électorales municipales du 15 mars 2020 à Apatou ;

Vu l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 et son addendum INTA2031715J

Vu la proposition du président de la délégation spéciale ;

Vu la désignation du représentant par le président du tribunal judiciaire du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans la commune d'Apatou, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales jusqu'au renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

Arrête

Article 1 : Sont désignées, jusqu'au renouvellement intégral du conseil municipal d'Apatou, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent ci-après :

- Mme Muriette MANOTTE, membre de la délégation spéciale ;

Tél : 0594 39 47 37
Mél : berge@guyane.pref.gouv.fr
Préfecture de la région Guyane - CS 57008 – 97307 Cayenne CEDEX

- Maître Lucie LOUZE-DONZENAC, déléguée du tribunal judiciaire ;
- Mme Béatrice COURTEILLE, déléguée de l'administration.

Article 2: Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni et le président de la délégation spéciale d' Apatou, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Cayenne, le 30 JUIL 2021

Le préfet,

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État

Paul-Marie CLAUDON

Tél : 0594 39 47 37
Mél : berge@guyane.pref.gouv.fr
Préfecture de la région Guyane - CS 57008 – 97307 Cayenne CEDEX